

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 07 novembre 2014**

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ;

RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint ; VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, CANONNE Claude, DELOGU HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents : DAUPHIN Anne-Marie, REUSA Claude, ROMANI PREVOTEAU Céline.

Pouvoirs : ROMANI PREVOTEAU Céline à DELOGU HAMELIN Marie-Christine, DAUPHIN Anne-Marie à GARDON Alain

Secrétaire de séance : VALENTIN Régis

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2014.

Affectation de la contractualisation 2014

Par courrier du 03 février 2014, le Président du Conseil Général nous informait des modalités de mise en œuvre de l'avenant 2014 de la phase contractuelle 2012-2014.

La commune bénéficie, à ce titre, d'une dotation annuelle de 69 000 €, correspondant à un montant total de dépenses de 116 000 € HT.

Le versement de cette dotation étant conditionné à l'envoi, avant le 31/12/14, de la délibération du Conseil municipal et à la transmission, avant le 31/03/15, des factures mandatées, le Maire propose d'affecter cette enveloppe sur les projets suivants :

Projets	Montant HT du projet (€)	Ventilation contractualisation 2014
1 - Travaux de voirie (détail ci-dessous) : Aménagement sur divers chemins ruraux et renforcement par enrochement du Chemin des patins Aménagement du réseau d'eaux pluviales du Boulevard du Sud Ancien chemin de Cadenet Ruisseau en aval de la Cavale (pluvial) Voirie au hameau du Collet Blanc	48 261,80 10 843,40 5 185,00 9 244,00 7 000,00 15 989,40	42% de la dotation, soit 28 980 €
2 - Démolition du hangar communal Cours de Pourrières	41 485,00	36% de la dotation, soit 24 840 €
3 - Mise aux normes des hydrants de la commune	23 036,00	20% de la dotation soit 13 800,00 €
4 - Mise aux normes énergétiques des menuiseries de la Mairie	11 080,00	2% de la dotation soit 1 380,00 €
TOTAL	123 862,80	69 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

ACCEPTE que les projets présentés ci-dessus soient présentés à l'avenant 2014 de la contractualisation ainsi que la répartition de la dotation.

Gestion du personnel

Création d'un emploi en contrat à durée déterminée pour les services techniques

Après avoir fait un point sur le fonctionnement des services techniques durant cette année 2014, et rappelé :

- la gestion des emplois avec les contrats emplois d'avenir (rupture d'un contrat en cours d'année) et la création de CDD pour faire face à des besoins saisonniers, d'abord à temps non complet puis à temps complet ;
- le recours à un prestataire privé pour l'entretien des espaces verts,

il est apparu que :

- les services techniques étaient en sous-effectif sur des missions qui pouvaient être considérées comme permanentes et non liées à besoins saisonniers ou temporaires.
- il serait plus approprié de créer, en lieu et place d'un contrat à durée déterminée selon les dispositions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi permanent d'adjoint technique 2^e classe, chargé des espaces verts.

Le Maire propose donc aux membres du Conseil :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^e classe, à temps non complet, à raison de 20h/semaine.
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé de l'entretien des espaces verts.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- La modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

POUR : 17 = DERANQUE Roger, ARAMAND Françoise, RIOU Jean-Yves, VALENTIN Régis, REUS Anne-Cécile, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, CANONNE Claude, DAUPHIN Anne-Marie (par procuration), DELOGU HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, ROMANI PREVOTEAU Céline (par procuration)

ABSTENTIONS : 2 = AUDIBERT Régis, TENDEIRO Jean qui précisent qu'ils auraient préféré le recours ponctuel à un prestataire privé.

Le Conseil municipal :

DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet (20h) d'adjoint technique 2^e classe, en charge de l'entretien des espaces verts.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

MODIFIE le tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Création d'un emploi sur le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe

Madame DESCORMIER PELLEN Marie-Christine ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe / option restauration, il est proposé au Conseil municipal de :

- créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et de fixer pour l'année 2014, les taux de promotion à 100% pour l'accès au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe ;
- maintenir le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, actuellement pourvu par cet agent, compte tenu de la nécessité de faire face à un besoin permanent au sein des Services techniques de la collectivité afin d'assurer l'entretien de la voirie communale à hauteur de 35 heures hebdomadaires.
- compléter le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et de fixer pour l'année 2014, les taux de promotion à 100% pour l'accès au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe ;

MAINTIENT le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, compte tenu de la nécessité de faire face à un besoin permanent au sein des Services Techniques de la collectivité afin d'assurer l'entretien de la voirie communale à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

COMPLETE le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

Décision modificative n°2

Suite à une retranscription erronée de la Décision modificative n°2 votée par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2014, il convient de confirmer le contenu de cette Décision modificative, comme suit :

Section de fonctionnement :

Recette	c/752	Revenu des immeubles	4 375 €
Dépense	c/6227	Frais d'acte et de contentieux	800 €
Dépense	c/61551	Entretien et réparation du matériel roulant	3 575 €

Section d'investissement:

Recette	c/16878	Autres organismes et particuliers	175 000 €
Dépense	c/266	Autres formes de participation	175 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

CONFIRME le contenu de la décision modificative n°2.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

Décision n°2014-72 du 30 octobre 2014

Signature du contrat de capture des animaux errants sur la commune de Cucuron avec la société S.P.C.A.L. pour la période du 15/11/2014 au 31/12/2015. Chaque intervention sera facturée 80,27 € TTC.

Décision n°2014-73 du 30 octobre 2014

Renouvellement du contrat de location triennale des illuminations de fin d'année avec la société BLACHERE ILLUMINATIONS, pour une durée de 3 ans, selon les conditions tarifaires suivantes :

Montant HT de l'annuité 2014 : 4 209,75 € HT

Montant HT de l'annuité 2015 : 4 209,75 € HT

Montant HT de l'annuité 2016 : 4 209,75 € HT

Décision n°2014-74 du 30 octobre 2014

Attribution, après avis de la commission « urbanisme – voirie rurale », du marché d'entretien et de réparations exceptionnelles de l'éclairage public à l'entreprise CITELUM, pour une durée de 3 ans, avec un montant total HT inscrit au bordereau des prix unitaires de 3 917,95 €.

Décision n°2014-75 du 30 octobre 2014

Attribution, après avis de la commission « urbanisme – voirie rurale », du marché de travaux portant élargissement d'une section de voirie au hameau Le Collet Blanc, à l'entreprise Amourdedieu et Fils pour un montant total de 15 989,40 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Site Pourrières : présentation de l'état d'avancement de l'opération et perspectives

Compte tenu de son avancement, ce projet va rentrer dans une phase opérationnelle, à laquelle le Maire souhaite associer les membres des trois sous-commissions "Urbanisme". Ils seront amenés à définir, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur, quels et qui seront les professionnels pouvant être concernés par cette opération ainsi qu'à déterminer un certain nombre d'éléments (cahier des charges architecturales par exemple) et d'orientations politiques.

La participation à cette commission suppose une certaine disponibilité en journée pour le suivi des réunions. Il est laissé un délai de réflexion jusqu'au prochain conseil afin d'en finaliser la composition.

✓ Avis sur propositions d'acquisitions foncières

- Proposition d'achat de la parcelle G n°701, quartier St Michel, faite par Mme Sandrine LIOTARD.
Avis défavorable du Conseil municipal : il n'est pas donné suite à cette proposition compte tenu des risques évidents de chute de blocs sur cette parcelle (voir rapport du bureau d'études Géolithe du 10/01/2004).
- Proposition d'achat de la parcelle N n°1015, le Collet Blanc, faite par M. Olivier BLACHERE.
Avis défavorable du Conseil municipal : il n'est pas donné suite à cette proposition.
- Proposition de vente par M. Alain LANCHIER de diverses parcelles lui appartenant.
Il peut être intéressant de se porter acquéreur, selon les conditions financières proposées, afin de les intégrer dans le projet d'aménagement d'ensemble de la Ferrage.

✓ Point sur les activités du Comité Communal Feux de Forêts 2014

Régis VALENTIN présente la composition et le bilan des activités du CCFF de cette année.

✓ Point sur les travaux en cours de la commission Jeunesse et Sports

Régis AUDIBERT, rapporteur de la commission, fait état des réflexions et travaux de la commission depuis le début du mandat.

Les jeunes du village (11-16 ans) ont été réunis au printemps dernier afin d'identifier leurs attentes et besoins. Trois points ont été clairement mis en évidence, à savoir un espace de jeux, un local pour se réunir et la projection de films adaptés à leur tranche d'âge au cinéma le Cigalon.

Ces besoins identifiés, divers contacts ont été engagés et il est proposé, dans l'attente d'un aménagement global, de réhabiliter le mini stade de la Ferrage. Divers devis ont été demandés dans cette optique par la commission « urbanisme-travaux » pour le nivellement du terrain existant après décapage et confection d'une couche de surface en sable stabilisé. Il apparaît que l'entreprise Amourdedieu est la mieux-disante (13 169 € HT).

Après discussion et avis favorable des élus, le Maire indique qu'il acceptera, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal, le devis en question valant commande d'exécution des travaux.

✓ **Priorités stratégiques du Parc Naturel Régional du Luberon**

Alain GUEYDON et Anne-Cécile REUS présentent le Parc Naturel Régional du Luberon et ses missions, à savoir :

- Protéger les paysages, transmettre les patrimoines et gérer durablement les ressources naturelles ;
- Développer et ménager le territoire ;
- Créer des synergies entre environnement de qualité et développement économique ;
- Mobiliser le public pour réussir un développement durable ;
- Expérimenter, innover et participer à des programmes de recherche.

✓ **Commission urbanisme – travaux**

Philippe Egg ayant exprimé le souhait d'intégrer la commission, les élus, sur proposition du Maire, valident cette demande.

✓ **Emploi du feu**

Rappel de la réglementation en vigueur. Ce règlement fera prochainement l'objet d'une publication sur le site Internet de la commune : www.mairie-cucuron.fr.

✓ **Gestion du personnel**

Le Maire informe le Conseil qu'une procédure disciplinaire est engagée à l'encontre d'un agent des Services Techniques de la commune pour divers manquements, et notamment pour le fait d'avoir inscrit sur le tableau de service dans les locaux municipaux des mentions portant atteinte à l'autorité de tutelle et à la dignité de deux de ses collègues de travail (inscription à caractère injurieux et pornographique pour ces derniers).

✓ **Intervention de Régis Valentin** faisant état des contacts pris pour l'achat d'une auto-laveuse destinée à l'entretien des sols dans les immeubles communaux.

La séance est levée à 23h55.